

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le 26 septembre 2019 à 12H00,

Les personnes présentes et qui ont élargé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Mixte d'ENTREPRENEURS & GO.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les documents de création de l'Association ;
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2018 ;
 - o la convocation à la présente AGM ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte et fait lecture de l'ensemble des décisions qui sont soumises au vote.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, du bilan et du compte de résultat de la Fédération au 31 décembre 2018, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 est de 310 608 euros et décide d'affecter ce montant au poste « Report à nouveau » qui s'élèvera ainsi à 835 345 euros.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du budget prévu pour l'exercice 2019, approuve le budget de la Fédération pour l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes du Fonds Social tels qu'ils lui ont été présentés, sa dotation, ainsi que la reconstitution de la dotation annuelle du Fonds Social.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les dons effectués par la Fédération au titre de l'exercice 2018 dans les termes suivants :

FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	Programme de recherche « E3N cardio-vasculaire »	5 000 €
FONDATION ROTHSCHILD	Programme de recherche « Time is brain »	5 000 €
INSTITUT CURIE	Programme de recherche « DynEpiC »	5 000 €
INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	Programme de recherche « Développer une nouvelle immunothérapie contre le cancer »	5 000 €
CAMI - SPORT et CANCER	Pérennisation du Pôle Sport et Cancer Onco-pédiatrie	4 000 €

EU
AB
G
CC

FEDERATION FRANCAISE DES DIABETIQUES	Enquête sur la qualité de vie des patients diabétiques	5 000 €
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIÈRE	Programme de recherche « Bio-fatigue : les bases biologiques de la fatigue mentale »	5 000 €
FRANCE ALZHEIMER	Programme de soutien à la formation des aidants	5 000 €
FONDATION DU SOUFFLE	Programme de recherche « Impact du virome respiratoire sur la dysplasie broncho-pulmonaire du grand prématuré »	5 000 €
INSTITUT DE LA VISION/DE L'AUDITION	Programme de recherche « un jeu vidéo pour rééduquer la vue »	5 000 €
SOCIETE FRANCAISE DE CHIRURGIE RACHIDIENNE	Programme de recherche chirurgie orthopédique	6 000 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	Partenaire de l'opération « Entreprises du Souffle »	5 000 €
FRANCE TUTELLE	Action de soutien au réseau commerciale CIPRÉS Assurances (courtier OLIFAN Group)	1 800 €
TOTAL 2018		61 800 €

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat confié par la Fédération à la société de courtage d'assurances CIPRÉS Assurances de rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement confirmes aux intérêts des adhérents.

Cette résolution est adoptée.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "EU", "AS", "CC", and "G".

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Madame Catherine DEBUISSON pour une nouvelle période de trois ans, conformément aux statuts de l'association.

Cette résolution est adoptée.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri LAURENT pour une nouvelle période de trois ans, conformément aux statuts de l'association.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la modification de l'Article 6 du Règlement Intérieur de la Fédération comme suit :

« La Fédération, après approbation du Conseil d'Administration, pourra octroyer un jeton de présence à chacun de ses Administrateurs, ainsi qu'à chacun des Présidents de ses associations membres. Ce jeton de présence est fixé à la somme de 3.000 euros annuels, proratisé trimestriellement à la durée du mandat sur l'exercice concerné, y compris en cas de démission en cours d'année. »

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée.

A l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après en avoir pris connaissance, approuve la modification des statuts et décide de les adopter article par article, puis dans leur ensemble.

Cette résolution est adoptée.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

AG
S
EUC
cu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président ;

[Pages de signatures ci-dessous]



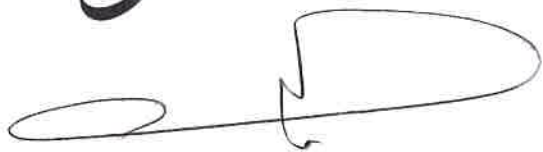
PAGES DE SIGNATURES


Bruno-Alain MARTIN
Président de séance

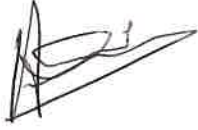
*Cert. conforme
à l'original.*



Catherine DEBUISSON
Présidente d'ENTREPRENEURS & GO INDIVIDUELS

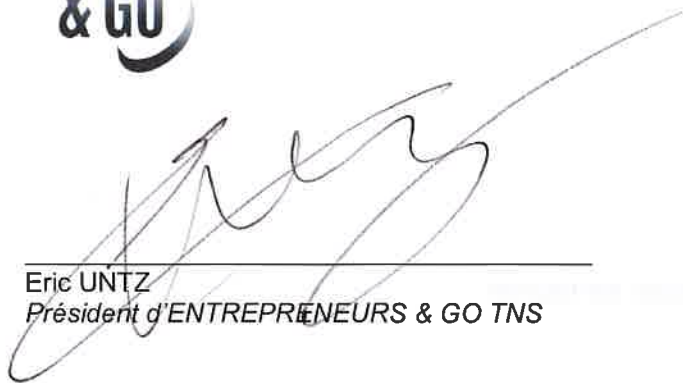


Claude COUSIN
Trésorier
Président d'ENTREPRENEURS & GO SALARIÉS

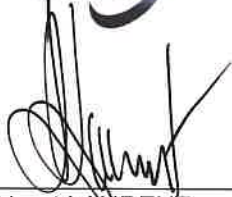


Annick Guérin

Présidente d'ENTREPRENEURS & GO ÉPARGNE RETRAITE



Eric UNTZ
Président d'ENTREPRENEURS & GO TNS



Henri LAURENT
Administrateur

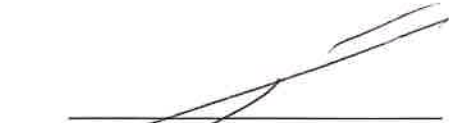
Courtois Carrefour à l'ouïe

Michel GLOREL
26/09/2019

Société de base

Centre enfance à l'ouïe

Classe à courtin
travaux


Michel QUESNOT
Administrateur et Secrétaire

